



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation :	<i>Mercredi 15 avril 2026</i>
Date d’Affichage :	<i>Mercredi 15 avril 2026</i>
Secrétaire de Séance :	<i>Séverine ARMERO</i>

.....  
Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMERO Séverine.  
BAILLOT Cédric par SENEGATS David.

Était absent :

AMALRIC André.

.....  
**OBJET : Calcul de l’enveloppe indemnitaire maximale.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

## Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant la composition du Conseil Municipal,

Considérant le montant maximum de l'enveloppe globale avec les valeurs connues ce jour,

### DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- **D'octroyer** les indemnités de fonctions sur la base de l'enveloppe globale suivante :

Valeur du point d'indice depuis le 1er juillet 2023

**4,9228 €**

Elus	IB	IM	Taux Maxi	Brut maxi par mois	Brut maxi Annuel	Nbre	Brut maxi par mois	brut total maxi
Maire	1027	<b>835</b>	<b>67,60%</b>	2 778,71 €	33 344,57 €	1	2 778,71 €	33 344,57 €
Adjoints	1027	<b>835</b>	<b>28,60%</b>	1 175,61 €	14 107,32 €	9	10 580,49 €	126 965,87 €
<b>ENVELOPPE GLOBALE MAXI AUTORISÉE</b>								<b>160 310,44 €</b>

Il est précisé que les montants bruts indiqués ci-dessus, sont calculés avec les valeurs connues ce jour, ils seront amenés à évoluer, automatiquement, à chaque variation des indicateurs suivants :

- L'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- La valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

### La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



**Séverine ARMERO**



Le Maire,



**Olivier FABRE**

Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.